

1015. Depuis l'adoption du principe d'accorder des subsides aux entreprises de chemins de fer, les sommes suivantes ont été payées :—

| | | |
|----------------------|----------------|------------|
| Pour l'année fiscale | 1883-84..... | \$ 208,000 |
| “ | “ 1884-85..... | 403,245 |
| “ | “ 1885-86..... | 2,171,249 |
| “ | “ 1886-87..... | 1,406,533 |
| “ | “ 1887-88..... | 1,027,042 |
| “ | “ 1888-89..... | 846,722 |
| “ | “ 1889-90..... | 1,491,595 |
| “ | “ 1890-91..... | 1,079,106 |
| “ | “ 1891-92..... | 1,061,616 |
| “ | “ 1892-93..... | 624,794 |
| “ | “ 1893-94..... | 1,043,285 |
| “ | “ 1894-95..... | 1,123,949 |

12,487,136

La balance au trente juin non appropriée s'élevait à \$2,377,720.

Les chemins de fer qui ont reçu des subsides du gouvernement, mais non sous contrat au trente de juin 1895, étaient au nombre de 50, avec une distance parcourue de, 1,166½ milles, et le subside total accordé ne devait pas excéder \$3,815,800.

En outre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a reçu \$25,000,000, l'extension du Pacifique canadien à Québec, \$1,500,000 et le chemin de fer Canada Central \$1,525,250.

Il y a aussi une subvention annuelle de \$186,600 payable pendant 20 ans à “l'Atlantic and North Western Railway Co.” d'après l'acte de 1885, chapitre 58, et un paiement annuel de \$119,700 au gouvernement provincial de Québec, soit cinq pour cent sur la somme de \$2,394,000 d'après le chapitre 8, actes de 1884, pour la ligne entre Ottawa et Québec. Le montant total payé jusqu'au 30 juin 1895, était pour la première ligne nommée \$1,119,600, et la seconde \$1,256,850.

Plusieurs chemins de fer ayant en tout 4,463¼ milles ont reçu des subsides en octrois de terrains s'élevant à 32,257,200 acres. Ceci ne comprend pas l'octroi de 25,000,000 d'acres fait au chemin de fer Canadien du Pacifique, et subséquemment réduit à 18,206,986 acres.

Une autre manière employée pour venir en aide aux différentes entreprises de chemins a été celle des prêts de rails qui avaient déjà été en usage. Les prêts de cette espèce au 30 de juin 1892, étaient en faveur de la compagnie “Kent Northern Railway of New Brunswick,” pour une somme de \$58,334. La compagnie “Halifax Cotton Company,” pour voie latérale, de \$4,335; “Steel Company of Canada,” \$11,965, “Albert Railway Company,” \$14,665, en tout \$89,299.

1016. Les différents moyens d'aider à la construction des chemins de fer, en Canada, sont :—

1. Pouvoir accordé au gouvernement de garantir l'intérêt pour un terme plus au moins long.
2. Pouvoir accordé au gouvernement d'émettre des obligations au moyen de prêts aux compagnies de chemins de fer.
3. Pouvoir de faire un prêt de ce genre avec l'entente que si la compagnie en cause ne payait pas l'intérêt sur les obligations du gouvernement, la propriété des villes et cités intéressées sera taxée pour la valeur du montant.
4. La garantie par le gouvernement des bonds des compagnies, de même que l'intérêt qu'ils portent.
5. Emission directe de bons du gouvernement aux chemins de fer, avec hypothèque sur la propriété comme garantie.